

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le premier AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente Clemenceau, à Féole, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 27 Mars 2021

**PRÉSENTS** : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, PICARD Sandrine, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

**EXCUSÉ** : MERCIER Olivier

Secrétaire de séance : Marina AUBRY

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> Avril 2021, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Marina AUBRY,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 4 Mars 2021,

### ➤ Institutions et vie politique

#### 1. Transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » des communes à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

##### ➤ Modification de la classification des compétences des statuts de la CCSVL au regard des dispositions de la loi « Engagement et proximité » - Approbation de la modification des statuts de la CCSVL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- ✓ DE MODIFIER la rédaction des statuts pour se conformer aux dispositions de l'article L5214-16 du CGCT modifié par la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 et permettre ainsi le classement des compétences en deux catégories de compétence (obligatoires et supplémentaires) et d'effectuer le changement de catégorie de la compétence eau ;
- ✓ DE DÉLIBÉRER EN FAVEUR D'UN TRANSFERT de la compétence « organisation de la mobilité » de la commune de la Réorthe vers la Communauté de communes Sud Vendée Littoral à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- ✓ DE LAISSER à la Région des Pays de la Loire l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire qu'elle assure actuellement sur son ressort territorial ;
- ✓ DE SE PRONONCER en faveur du projet de nouveaux statuts de la Communauté joint à la présente délibération (annexe 1) ;
- ✓ D'AUTORISER, de manière générale, Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ➤ Aménagement du territoire

#### 2. Réalisation du réseau pluvial dans la traversée de Féole :

##### ➤ Proposition de Convention de maîtrise d'œuvre à passer avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation du réseau pluvial dans la traversée de Féole à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SAPL ;

- Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 6 325 € HT – 7 590 € TTC ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer cette convention ;
- Précise que des dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 2151 – opération n° 57.

### 3. Aménagement d'un parking près du cimetière – Etude d'avant-projet :

#### ➤ Proposition de Convention de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte qu'une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'une étude d'avant-projet pour l'aménagement d'un parking près du cimetière, Route de la Bouillée, soit confiée à un Cabinet de maîtrise d'œuvre

#### ➤ Contrat Vendée Territoires – Fonds de relance 2021 : dépôt d'une demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de travaux d'aménagement d'un parking près du cimetière, Route de la Bouillée,
- Adopte le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 33 527.58 € HT lié aux travaux de démolition,
- Sollicite auprès du Département une subvention au titre du dispositif transitoire au Contrat Vendée Territoire intitulé « Fonds de relance 2021 »,

### 4. Proposition d'acquisition par la commune d'une parcelle située dans le bourg de la Réorthe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'opportunité pour la commune de faire l'acquisition d'une parcelle cadastrée Section D n° 486 d'une superficie de 1 670 m<sup>2</sup> au prix de 0.50 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 835 €, net vendeur, les frais notariés étant à la charge de la commune,
- Décide l'inscription des crédits au Budget Primitif 2021,
- Donne l'autorisation au Maire pour signer l'acte notarié auprès de l'Etude de Maître VEILLON, Notaire à Sainte Hermine.

#### ➤ Ressources Humaines :

### 5. Possibilité de recourir à un CUI PEC (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Parcours Emploi Compétences) pour le Service Administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recourir à un Contrat Unique d'Insertion (CUI) à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, pour le Service Administratif,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer les documents nécessaires afférents à l'exécution de la présente délibération.

#### ➤ Affaires budgétaires :

### 6. Construction du groupe scolaire et accueil périscolaire :

#### ➤ Actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'actualisation et le vote de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour 2021 tels qu'indiqués ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2020)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Restes à financer de l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au-delà de 2021)
AP 18-1	2 374 793,00	-28 367,16	2 346 425,84	2 326 425,84	20 000,00	0,00	0,00

**7. Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal et des budgets annexes Lotissements « La Croix Rambaud » et « Le Vallon de la Charbonnière »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Déclare que les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes des Lotissements la Croix Rambaud et le Vallon de la Charbonnière dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**8. Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Principal et des budgets annexes Lotissements « La Croix Rambaud » et « Le Vallon de la Charbonnière »**

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du Budget Principal qui présente :
  - ✓ un excédent de fonctionnement propre à l'exercice 2020 de 199 067.86 €,
  - ✓ un excédent d'investissement propre à l'exercice 2020 de 127 816.44 €,
- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud qui présente :
  - ✓ un excédent d'investissement propre à l'exercice 2020 de 45 558.50 €,
- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Lotissement le Vallon de la Charbonnière qui présente :
  - ✓ un excédent d'investissement propre à l'exercice 2020 de 297 956.84 €

**9. Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'affectation définitive des résultats de l'Exercice 2020 comme suit :

I - BUDGET PRINCIPAL

Art 002 :	Report en Section de Fonctionnement (recettes)	217 290.92 €
Art 1068 :	Affectation à la Section d'Investissement	200 000.00 €
Art 001 :	Solde d'exécution positif reporté	18 210.05 €

II - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX RAMBAUD

Art 001 :	Solde d'exécution positif reporté	45 558.50 €
-----------	-----------------------------------	-------------

III - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE VALLON DE LA CHARBONNIERE

Art 001 :	Solde d'exécution positif reporté	58 025.86 €
-----------	-----------------------------------	-------------

**10. Présentation et vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal et des budgets annexe Lotissement « La Croix Rambaud » et Lotissement « Le Vallon de la Charbonnière »**

Sur proposition de la Commission des Finances en date du 25 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte définitivement le Budget Principal 2021 de la Commune de la Réorthe qui s'équilibre à :

⬇ Section de Fonctionnement	1 018 270.92 €
⬇ Section d'Investissement	975 328.67 €

- Adopte définitivement le Budget Principal 2021 du budget annexe du Lotissement la Croix Rambaud qui s'équilibre à :

⬇ Section de Fonctionnement	39 181.75 €
⬇ Section d'Investissement	84 739.25 €

- Adopte définitivement le Budget Principal 2021 du budget annexe du Lotissement le Vallon de la Charbonnière qui s'équilibre à :

⬇ Section de Fonctionnement	466 988.89 €
⬇ Section d'Investissement	495 313.75 €

- Décide de reprendre les résultats définitifs de l'Exercice 2020,

- Arrête le produit de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget principal à :
  - ↳ 296 797.12 Euros à l'article 1641 « Emprunts en euros »

#### **11. Vote des taux d'imposition 2021**

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - ↳ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ..... 31,75 %
  - ↳ Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties ..... 46,77 %
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **12. Clôture du budget annexe Lotissement « La Croix Rambaud » au 31 Décembre 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la régularisation de toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe sur l'exercice 2021,
- Accepte la clôture du budget annexe Lotissement la Croix Rambaud au 31 Décembre 2021,
- Dit que les Services Fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

#### **13. Détermination du coût horaire moyen pour les travaux en régie sur l'exercice 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le calcul d'un coût horaire moyen dans le cadre des travaux en régie,
- Arrête le coût horaire moyen du personnel, pour 2021, à 19,01 €.

#### **14. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthie, le 8 Avril 2021

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

